

2012/4914 - Demande d'autorisation présentée par la société ALPHA 6 en vue d'exploiter un gîte géothermique, 12, quai Perrache à Lyon 2e. (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 05/11/2012, p. 2578)

Rapporteur : M. TOURAIN Jean-Louis

M. TOURAIN Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, voilà deux dossiers importants qui concernent une source d'énergie propre : la géothermie, qui ne participe pas à la dégradation du climat comme peuvent le faire et comme le font notamment les énergies fossiles, par exemple elle permet donc d'aller vers un développement plus durable.

Le recours à ces sources d'énergie alternatives est donc non seulement à promouvoir, mais à favoriser ! Toutefois, il nous semble important d'insister sur quelques points afin d'être sûr que ces installations aient le moins d'impact possible sur leur environnement. Nous aimerais donc que les moyens de surveillance prévus, notamment le compteur volumétrique, les sondes de température en entrée et en sortie, les sondes de conductivité en entrée et en sortie, ainsi que les sondes de niveau d'eau fassent l'objet d'un contrôle et d'un suivi régulier. C'est une histoire de sonde, car les détails de surveillance n'étant pas précisés, notamment l'intervalle de temps entre les mesures, il nous semble essentiel d'insister sur la régularité de ces contrôles. L'étude de ces mesures régulières pourrait ainsi nous permettre d'avoir une vision à long terme de l'état des nappes phréatiques.

Ces indicateurs et leur suivi auront d'autant plus d'importance, car comme il est rappelé que : « *l'impact thermique sur la nappe, lié à l'utilisation des pompes à chaleur, n'est pas encore bien connu. En effet, les nappes fortement sollicitées comme c'est le cas sur la Ville de Lyon se réchauffent* ». Au-delà des pompes à chaleur, les nappes phréatiques lyonnaises sont déjà très perturbées dans leur écoulement par les parkings souterrains, les tunnels des métros, et plus généralement toutes infrastructures souterraines d'importance.

L'installation de ces pompes à chaleur doit donc être l'occasion de mettre en place un système de suivi des nappes phréatiques dans leur globalité pour en mesurer l'évolution, et ainsi mieux connaître et évaluer les impacts extérieurs sur ces dernières car, en cas de réchauffement trop important, les risques sont réels et non négligeables, notamment en cas de développement bactérien, comme c'est le cas pour la puissante installation de la future faculté catholique, mais pas pour les immeubles à construire sur la prison Saint-Joseph.

Cette demande étant faite, le élus du groupe Centristes et Démocrates pour Lyon-UDI, apportent donc leur soutien à ces projets de géothermie, tout en mettant en garde sur les risques de surexploitation et de variation thermique des nappes phréatiques et des problèmes alors encourus.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)